



**COMMUNE DE SAINT-PARGOIRE – HÉRAULT**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N°2023-50 – 07-19**

**SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2023**

*L'an deux mille vingt-trois et le quinze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique, dans la salle du Conseil en Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Maire de la Commune.*

Date de convocation : 11 décembre 2023

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de voix : 17

**- Étaient présents :**

Jean-Luc DARMANIN, **Maire** ;

Monique GIBERT, Christian CLAPAREDE, Fabienne GALVEZ, **Adjoint** ;

Sylvette PIERRON, André SCHMIDT, Christiane CAMBEFORT, Bernard GOMBERT, Pascal SOUYRIS, Agnès CONSTANT, Thierry LUCAT, Pierre BOLLINET, Sébastien SOULIER, **Conseillers** ;

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**- Étaient absents excusés :**

Monique BEC,  
Élodie PAULS,  
Pierre ROSSIGNOL  
Martine LAMOUREUX.

**- Étaient absents :** Jean FABRE,

Anne THEVENOT.

**- Procurations :**

Monique BEC à Monique GIBERT,  
Élodie PAULS à Fabienne GALVEZ,  
Martine LAMOUREUX à Pierre BOLLINET,  
Pierre ROSSIGNOL à Pascal SOUYRIS.

**- Secrétaire de séance :** Christiane CAMBEFORT

*La séance est ouverte à 18H30.*

**Délibération n°2023-50 – 07-19 / Attribution d'une subvention à l'association « Amicale Laïque » pour l'organisation des festivités de Noël :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la demande de l'association « Amicale Laïque » pour l'organisation des festivités de Noël 2023 qui auront lieu place Roger Salengro le 16 décembre 2023, comprenant entre autres une patinoire, des ateliers d'animation, une chorale ;

Considérant que cette festivité contribue à l'animation de la ville, à son attractivité, au développement économique pour les commerçants ;

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de 4000 € à l'association « Amicale Laïque » pour l'organisation des festivités de Noël 2023.

**Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à la majorité (1 abstention), le Conseil Municipal :**

**ACCORDE** une subvention de 4000 € à l'association « Amicale Laïque » pour l'organisation des festivités de Noël 2023,

**DIT** que les crédits sont disponibles au chapitre 65 du Budget Principal.

Le Maire,

Jean-Luc DARMANIN

Mairie de Saint-Pargoire

Place de l'Hôtel de Ville – 34230 Saint-Pargoire

Tél : 04.67.98.70.01 – Courriel : [mairie@ville-saintpargoire.com](mailto:mairie@ville-saintpargoire.com)